

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 3 octobre 2023 à 20h00

Elus présents : Mme Sabrina ANCEL, Mme Pelagia CASASSUS, Mme Agnès CHATEL, Mme Sandrine COLLAVET, Mme Sandrine DELORENZI, M. Alain DOUCET, Mme Alexine GAY, M. Arnaud LAYAT, M. Philippe MAURICE-DEMOURIUX, M. Claude MARIOTTI, M. David MOREL, M. Gabriel MOSSUZ, M. Marc SINTES.

Elus excusés : Mme Nadia CHATEL-LOUROZ, absente, a donné procuration à Mme Sandrine COLLAVET ; M. François GEVAUX, absent, a donné procuration à M. Marc SINTES.

Election du (ou de la) Secrétaire de séance.

Monsieur Marc SINTES est élu secrétaire de séance.

Madame le maire demande la validation du procès-verbal du 5 septembre 2023. Une proposition de modification est demandée par M. MOSSUZ, refusée à 6 votes contre (Mme CHATEL, Mme DELORENZI, M. DOUCET, M. LAYAT, M. MARIOTTI, M. MOREL), 6 abstentions (Mme ANCEL, Mme CHATEL-LOUROZ, Mme COLLAVET, Mme GAY, M. GEVAUX, M. MAURICE-DEMOURIUX, M. SINTES), et 2 votes pour (Mme CASASSUS, M. MOSSUZ).

Les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 5 septembre 2023.

Madame le Maire demande à ce qu'à l'avenir les demandes de modifications du procès-verbal soient mises à la connaissance de l'ensemble des élus et de la municipalité au moins 24 heures avant le début du Conseil Municipal où il devra être validé.

Madame le Maire demande également aux élus de respecter les horaires de travail du personnel de mairie en ne les sollicitant pas, de quelques manières que ce soit, en dehors de leurs horaires de travail.

ORDRE DU JOUR

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

9) Délibération modificative de la liste des noms de voix d'adressage

10) Délibération : Extension de mission de mise en eau du toit du premier étage de l'école

1) Compte rendu de commission

<p>Aménagement & travaux</p>	<ul style="list-style-type: none">- Le conseil municipal peut instituer une Participation pour Voirie et Réseaux en vue de financer en tout ou en partie la construction des voies nouvelles ou l'aménagement des voies existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés, lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. <p>Une PVR est à lancer au lotissement des Chars Mossuz, le cabinet Uguet de Fillings travaille sur la déviation d'une colonne d'eau. Pas de date définie de début de travaux pour le moment.</p> <ul style="list-style-type: none">- La restructuration de la route du cimetière est programmée car son état ne peut plus se contenter de petites réparations.- Concernant la sécurisation de Romblaz, un « dos d'âne » sera installée. Cette solution a été privilégiée à d'autres car moins couteuse et plus commode étant donné la configuration et les contraintes des lieux.- Des canalisations pour le pluvial sont actuellement quasiment bouchées à la Grange Cocarde. Des devis vont être faits auprès d'entreprises pour leur remplacement.- Concernant les points de tri des déchets : les points de Chez Pierruz et de la route du Môle seront aménagés mi-novembre. Cela entrainera à terme la suppression du ramassage porte à porte des ordures ménagères pour les routes de Larsenex et du Môle. Un boîtage devra être fait pour en informer les riverains concernés.- L'abri bus/vélo couvert de 6m x 3m, en bois, sera installé Chez Pierruz, en début de route, prochainement.
<p>Bâtiments</p>	<ul style="list-style-type: none">- La commune pourra faire une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour les travaux du préau de l'école. A savoir que cette subvention est soumise à conditions, accessible pour des travaux supérieurs à 50 000€. Actuellement un devis a été réceptionné, la commission est dans l'attente de devis supplémentaires. (Pour mémo estimation phase 1- Concernant les bâtiments de l'école, la pose de stores est prévue dans plusieurs classes.

Environnement, Bois	Une demande de subvention sous l'ancienne mandature avait été accepté afin de broyer les noisetiers situés vers le Môle.
Urbanisme	Les échanges se poursuivent avec le promoteur de l'OAP 2. Dans le cadre du rachat de la ferme en cours de négociation avec le promoteur, un projet de division parcellaire est en préparation. Notre demande est de pouvoir disposer au minimum de 3,5 m depuis le mur de séparation.
Budget & Finances	Budget bien tenu. La commune est toujours dans la capacité d'autofinancement.
Enfance, école, jeunesse et sport	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de la Commission prévue pour le 10 octobre 20h. - La directrice de l'école est contente des travaux effectués dans l'école courant d'été 2023. - Une réunion avec l'équipe encadrante de la cantine a eu lieu pour réfléchir à des solutions d'aménagements avec l'augmentation des effectifs d'élèves présents à la cantine et le taux d'encadrement. Il y a notamment davantage de maternelles.
Participatif	x
Vie associative	x
RH	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Catherine DAMAS a été recrutée au poste de ménage des locaux école/mairie, elle effectue également le service de la cantine le midi. - Mme Barbara GUTH a été recrutée au poste du midi pour la cantine/ménage cantine/animation pause méridienne. C'est une habitante du village, Chez Dametaz, ayant déjà travaillé auprès d'un public scolaire. - Mme Marie-José B-MOREIRA a pris sa retraite le 1^{er} octobre 2023, elle reste présente à la PERISCOL.
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - La liste des sujets pour le prochain bulletin municipal sera travaillée prochainement en commission. Les responsables de commission peuvent déjà renvoyer leurs articles. - Un article sera dédié à l'hommage de Lily GAY. Un article rédigé a été reçu en mairie. - La réunion des membres de la commission Communication doit être recallée, la date ne convenant pas. - La commune a reçu des compliments sur le bulletin

	municipal, notamment des retours positifs d'autres communes.
CCAS	<ul style="list-style-type: none"> - Le repas des anciens a eu lieu le 24 septembre. 39 personnes ont participé. - Suite au décès de Marie-Louise METRAL, madame Raymonde GROS, domiciliée au Chef-lieu, devient la doyenne de St-Jean-de-Tholome - Le CCAS réitère la Journée Rose & Bleu le 4 novembre 2023 et cherche des bénévoles.
Projet global	Le groupe de travail réactivé suite à la réunion publique du 6 octobre devra se réunir rapidement pour relancer le projet.
Adressage	<ul style="list-style-type: none"> - La pose des panneaux de noms de rue a débuté lundi 2 octobre. - Un désaccord sur la dénomination d'une voie privée a finalement abouti vers un accord des différentes parties concernées. - Tous les emplacements des panneaux de la route du Môle ont été définis. - Une réunion de réflexion sur l'organisation de la distribution des numéros aux administrés doit être organisée.
Contentieux école	<p>Les différentes délibérations ont été transmises à l'avocat. Nous restons dans l'attente d'une date pour la suite de la mise en eau du toit et pour la mise en eau du toit de l'ascenseur.</p> <p>M. MOSSUZ demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération sur l'extension de mission de mise en eau du toit de l'école. La délibération apparait en 10)</p>
CMJ	La participation des jeunes élus au repas des aînés à été très bien perçue.

- **2) Délibération : Frais de mission**

Dans le cadre des déplacements des agents et élus pour leurs formations ou réunions de travail, il convient de délibérer sur les montants forfaitaires de prise en charge des frais de déplacement, de repas et d'hébergement s'il y a lieu, sous réserve d'avoir établi auparavant un Ordre de mission.

Il est proposé au Conseil Municipal d'aligner la prise en charge des frais de repas et d'hébergement à ceux inscrits à l'arrêté du 20 septembre 2023 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, à savoir :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base (en province)	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, St- Pierre-et- Miquelon, St- Barthélemy, St-Martin	Nouvelle- Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90 €	120 €	120 €	120 €	120 € ou 14320 F. CFP
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €	24 € ou 2 864 F. CFP

Il est proposé d'adopter un remboursement des frais de transport au réel lorsqu'il s'agit de transports en commun et selon le barème suivant (barème de l'Etat) lorsque l'agent utilise son véhicule :

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Les agents ou élus sont également remboursés, sur présentation des justificatifs de paiement, des frais de stationnement et de péage.

Gabriel Mossuz informe que la Caisse des Dépôts et Recettes subventionne les formations pour élus et employés municipaux jusqu'à 400€ par an.

➔ Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des 15 Elus les taux mentionnés ci-dessus.

- **3) Délibération : Création d'une régie de recettes**

Dans le cadre de l'organisation de divers événements tout au long de l'année (buvette associative du marché, Journée Rose & Bleu, événements du CMJ...), il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'une régie de recettes auprès du Trésor Public afin de pouvoir encaisser les espèces et les chèques.

Cette régie, existante sur notre commune jusqu'en 2021 a été clôturée au départ de Yannis HOARAU, précédent secrétaire de mairie, car elle nécessite la désignation d'un responsable régisseur. Pour cette nouvelle régie, il est proposé de désigner Véronique FRAIX, secrétaire de mairie arrivée le 21/08/2023, comme régisseur.

Il n'y aura, pour le moment, pas d'indemnités de régisseur.

Les élus demandent à ce qu'un 2ème régisseur soit inscrit afin de palier à l'absence éventuelle de Mme FRAIX. Mme DUPANLOUP, adjointe administrative travaillant avec Mme FRAIX est proposée pour le titre de régisseur suppléant.

→ Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des 15 Elus la création d'une régie de recettes avec Mme FRAIX comme régisseur principale et Mme DUPANLOUP comme régisseur suppléant.

- **4) Délibération : Création d'une ligne de recettes "Vente de bois"**

Des ventes de bois sont prévues pour l'année 2023. Or, la ligne de recettes n'ayant pas été créée au budget, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour la création de cette ligne budgétaire afin de pouvoir encaisser les recettes de cette vente.

→ Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des 15 Elus la création de la ligne de recettes « Vente de bois ».

- **5) Délibération - Demande de subvention préau (DETR)**

Dans le cadre du projet de réparation/agrandissement du préau vitré de l'école, il est demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation de solliciter les subventions, et notamment la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), dont le dépôt des dossiers doit s'effectuer avant le mois de décembre pour les projets programmés en 2024.

Les différents devis n'étant pas tous reçus, ce point est ajourné et sera présenté au prochain conseil municipal du 7 novembre 2023.

- **6) Délibération : Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

La Fondation du patrimoine apporte un soutien à la restauration du patrimoine public et privé dans de très nombreuses communes, avec une attention particulière portée au patrimoine rural et vernaculaire. L'adhésion à la Fondation du patrimoine permet :

- L'accompagnement technique et financier des collectivités grâce à l'ouverture de collectes de dons, la recherche de mécénat et de subventions ;
- La reconnaissance de la qualité patrimoniale des biens privés par l'obtention du label de la Fondation du patrimoine, permettant aux propriétaires de bénéficier d'aide spécifiques pour le financement des travaux prévus pour la restauration de leur bien ;
- La mise en place opérationnelle de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern sur nos territoires, permettant chaque année à des projets régionaux et départementaux de bénéficier d'aides financières et médiatiques exceptionnelles.

Pour Saint Jean de Tholome, l'adhésion annuelle représente un budget de 200€ avec la possibilité d'adhérer à l'échelle régionale ou départementale.

Pour Saint-Jean-de-Tholome les bâtiments reconnus d'intérêt patrimonial sont indiqués d'une étoile★ sur le P.L.U. qu'ils soient publics ou privés. Sont concernés, par exemple, la Cure, la Ferme derrière l'église, l'Eglise.

Les Elus demandent la prise de renseignements supplémentaires auprès du référent régional.

➔ Les membres du Conseil délibèrent et votent en faveur de l'adhésion à 14 votes pour, et une **abstention** (Mme. CHATEL Agnès).

- **7) Délibération : Placement de l'ossuaire au cimetière**

Comme annoncé lors du conseil municipal du 6 juin 2023, l'ossuaire communal n'est plus aux normes. Il est donc nécessaire, pour pouvoir procéder aux procédures de reprise et conserver les restes mortels dans les meilleures conditions, d'installer un nouvel ossuaire.

La Marbrerie du Môle propose un ossuaire de 2 m de large par 2,4m de long. Il revient au Conseil Municipal de délibérer sur l'emplacement de celui-ci.

Compte tenu de ses dimensions équivalentes à deux emplacements, trois solutions sont proposées :

- Les emplacements 128/129
- Les emplacements 150/151
- Les emplacements 152/153

A savoir, qu'une fois l'ossuaire installé, il ne pourra jamais être fait quoi que ce soit d'autres à cet emplacement.

En prenant en compte cette informations les Elus pensent qu'il est opportun de ne pas placer l'ossuaire vers l'actuel Jardin du souvenir, situé à gauche de l'entrée, qui tend, avec l'augmentation de la démographie de notre village, à s'étendre.

Les emplacements 128 et 129 à l'angle du cimetière à droite de l'entrée sont privilégiés à ce titre.

➔ Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des 15 Elus le choix des emplacements 128 et 129 pour le nouvel ossuaire.

- **8) Délibération : Création d'un emploi permanent**

Dans le cadre de l'embauche de Paola Dos Santos à la cantine suite à Camille Deturche, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la pérennisation du poste par la création d'un emploi permanent à la place d'un emploi non-permanent.

Il n'y a à ce stade pas d'impératif légal à le faire, mais ce poste ayant été créé pour l'année scolaire 2020-2021, il convient de se poser la question de sa pérennisation. Sachant qu'il a toujours été occupé depuis et est actuellement, vu nos effectifs d'enfants présents à la cantine, indispensable.

➔ Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des 15 Elus le passage du poste dit « non permanent » au statut de « permanent » afin de pérenniser l'effectif actuel.

- **9) Délibération modificative de la liste des noms de voie d'adressage**

La dénomination des voies privées peut être choisies par les habitants y résidents. Au moment de la consultation des habitants des trois résidences de l'impasse n°55, une des habitantes s'était présentée en mairie proposant comme choix de nom « Impasse du Raymond ». Il se trouve aujourd'hui que les habitants des deux autres habitations de l'impasse sont en désaccord avec ce choix et qu'ils n'avaient pas été concertés par leur voisine avant sa proposition à la mairie.

Suite à ce désaccord, puis à une demande commune de leur part, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le remplacement de "Impasse du Raymond" par "Impasse Du Plan".

➔ Le Conseil municipal délibère et approuve à la l'unanimité des 15 Elus le changement du nom de la voie privée n°55 pour « Impasse du Plan ».

- **10) Délibération : Extension de mission de mise en eau du toit du premier étage de l'école**

Suite à l'épisode de grosse pluie accompagnée de vent violent un soir de septembre, il a été observé à nouveau des dégâts d'infiltration d'eau au sein de l'école. Trois photos de ces dégâts ont été envoyés par mail par Mme KIGHELMAN, directrice de l'école, à la mairie ainsi qu'en copie messieurs MARIOTTI et MOSSUZ.

A la demande de M. MOSSUZ, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

M. Mossuz demande une extension de la mission de mise en eaux en intégrant la salle de classe qui a subi le dégât. Cette extension devrait coulerait 1800€. Différents points de vue s'expriment au sein du conseil. Certains demandent un rapport de situation actuelle. D'autres indiquent que l'infiltration subie par l'école est due à un cocktail pluie violente + vent qu'on ne peut reproduire dans une mise en eaux.

Les élus discutent de la situation. Certains demandent un récapitulatif financier du dossier du contentieux de l'école avant de se positionner. D'autres sont embêtés que la mise en eau ne puisse reproduire les conditions ayant entraînés les filtrations constatées (pluie + vent).

Ce jour, le Conseil dispose de trop peu d'éléments. Il est demandé au groupe de travail en charge du dossier du contentieux de l'école de pouvoir fournir prochainement des éléments de réponses sur l'aspect financier, sur un point actuel de la situation ainsi qu'une note explicative pour justifier la prise de l'extension de mission.

→ Dans l'attente de ces informations, la prise de cette délibération est AJOURNEE.

- **11) Discussion : Réfection de la route chez Bobinaz**

La route de Chez Bobinaz ayant besoin d'être refaite la commission Travaux et Aménagement prévoit de valider le devis de la société Eiffage en pièce jointe (52 632 € TTC).

La réfection de la route facilitera le passage des engins de déneigement.

- **12) Compte-rendu de la réunion du comité de la commission participative du 19 septembre**

En prévision de la réunion publique du 6 octobre, 19h30, il s'agit de réfléchir à comment aborder les résultats de la consultation, et de savoir ce que le Conseil Municipal en fera.

L'ensemble des résultats (questionnaires et rencontres) ont été analysés par le comité de la commission du participatif. Cela a permis de mettre en évidence quelles étaient les perceptions des administrés sur différents points. Couplé à l'analyse des propositions et idées de chacun cela a permis de mettre en évidence les besoins apparaissant les plus significatifs à partir des constats et des propositions étudiés.

Mme CASASSUS énumère les propositions de projets classés pour être réalisés sur le court terme (2 mois), à moyen puis à long terme.

Mme le Maire rappelle les délais que nécessite certains projets dits à court terme, nécessitant des devis et le temps que cela représente en termes de recherche de prestataires, demande et réception de devis, analyse, validation, prise de rendez-vous pour intervention et réalisation desdits travaux.

« Ce qui PEUT être fait à court terme, ce qui PEUT être fait à moyen terme, ce qui DOIT être fait à long terme ». Les Elus demandent la modification de la formulation du DEVOIR des projets ressortissants dans la catégorie réalisable à long terme en POUVOIR puisque les propositions n'en sont qu'au stade de propositions de la population.

Il est également demandé par les Elus de modifier la formulation « Construction d'une nouvelle école » par « Optimisation du groupe scolaire ».

Mme CASASSUS informe que le groupe de travail du comité se réunira le 9 novembre à 20h.

- **13) Discussion : Salle de la PERISCOL**

En raison d'effectifs plus nombreux que prévus lors de la garderie du soir, et pour répondre à un souci de praticité soulevé par les parents, l'association PERISCOL demande une autre salle que la salle du Môle, qui leur est attribuée à ce jour, soit la salle grand château, soit la motricité.

La solution envisagée, suite aux différents échanges de mail avec le conseil, est de proposer à nouveau la salle de la cantine avec ouverture sur la salle de motricité en cas de nécessité (ou l'inverse). Cette solution nécessite l'investissement dans des meubles de rangement à roulettes qui pourront être déplacés des locaux de rangement au lieu d'accueil. Il sera proposé que la mairie supporte cet investissement en lieu et place de la PERISCOL, d'autant que ces équipements pourront servir pour l'accueil des enfants pendant le temps méridien également. De nombreux enfants quittant la PERISCOL vers 18h00 cela permettrait le regroupement des enfants restants dans une des deux salles (cantine ou motricité) pour permettre l'avancement du rangement et nettoyage par une des employées.

La proposition a été faite par mail à M. WAYNE, président de la PERISCOL. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une réponse.

- **14) Discussion : Cérémonie de l'Armistice**

Cette année la commémoration de l'Armistice la 1ere guerre mondiale se déroulera à St Jean non pas le 11 novembre, mais le 12. En effet, la cérémonie est organisée en partenariat avec l'Union Nationale des Combattants section Môle (anciennement AFN: Anciens combattants d'Afrique du Nord) dont M. Félix LUCIEN-VAUTHIER est le président, qui ne sera disponible que ce jour-là.

Un repas étant prévu avec l'UNC, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils préfèrent que le repas ait lieu sur notre commune, or l'Auberge du Môle n'étant pas disponible, l'option traiteur en salle de motricité serait envisagé ; ou si la préférence serait d'inviter ces membres de l'UNC dans un restaurant en dehors de notre commune.

Pour éviter une organisation supplémentaire, les membres du Conseil Municipal choisissent l'option d'un repas en restaurant, La Cabane du Pêcheur sur la commune de La Tour étant choisi pour cet événement.

- **15) Discussion : Commission de contrôle des listes électorales**

Le mandat pour les personnes élues à la commission de contrôle des listes électorales étant de 3 ans, et les dernières élections de membres ayant eu lieu en début de mandat de Mme ANCEL, les membres précédemment élus arrivent au terme de leur mandat.

Pour rappel, cette commission avait pour membres : Mme CHATEL Agnès, conseillère élue du Conseil Municipal ainsi que quatre administrés de la commune de St-Jean-de-Tholome : M. CHAFFARD Régis en titulaire et Mme MAINETTI Laure comme suppléante, M. MOCCOZET Laurent comme titulaire et Mme GABORIEAU Estelle comme suppléante.

Il est demandé aux membres du Conseil de réfléchir au renouvellement des représentants de commission, les élections concernées par ce prochain mandat de 3 ans étant les élections européennes et les prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal décide de garder les mêmes membres de Commission de contrôle des listes électorales.

- **16) Discussion : Ligne Orange arrachées Chez Baron**

Au niveau de Chez Baron, des lignes électriques de téléphonie et internet ont été arrachées par le passage d'un engin agricole occasionnant leur mise hors service et la panne de téléphonie fixe et d'internet pour les habitants desservis par ces lignes.

La municipalité avait à plusieurs reprises signalé à Orange la présence trop basse de ces lignes sur notre commune et le risque d'un tel incident.

Actuellement, les multiples appels de Mme le Maire envers la société Orange ne nous permettent pas d'avoir davantage d'information sur un délai de réparation des lignes concernées, la société étant en difficulté à cause de manque de mains d'œuvre chez ses sous-traitant et par l'absence de livraison en matière première de ces sous-traitants pour permettre la réparation.



Prochaines dates :

Dates municipales :

- Jeudi 5 octobre à 20h00 : Réunion Auberge du Môle
- Vendredi 6 octobre à 18h00 : CMJ
- Vendredi 6 octobre à 19h00 : Réunion publique sur les résultats de la consultation citoyenne
- Lundi 9 octobre à 19h30 : Commission urbanisme
- Mardi 10 octobre à 20h00 : Commission Ecole Enfance Jeunesse & Sport
- Jeudi 12 octobre à 20h00 : Réunion - responsables CMJ
- Mardi 17 octobre à 19h30 (sous réserve de confirmation) : CCAS
- Vendredi 27 octobre à 19h30 (sous réserve de confirmation) : Commission Communication
- Lundi 30 octobre à 19h00 (sous réserve de confirmation) : Commission RH
- Samedi 4 novembre à 14h00 : Journée Rose & Bleu

Prochain Conseil Municipal le mardi 7 novembre 2023 à 20h00

Dates Communautaires :

- Mercredi 04 octobre 2023 à 18h30 : Groupe de travail PCAET
- Samedi 14 octobre 2023 à 11h00 : Inauguration du Relai Petite Enfance
- Lundi 16 octobre 2023 à 19h00 : Conseil communautaire
- Mercredi 18 octobre 2023 à 19h00 : Commission Admission des Places en Crèches
- Mercredi 18 octobre 2023 à 19h30 : Conseil syndical du SRB